



**NOMBRE DE PLACES LIMITÉ**

**ÉQUIPE D'ENCADREMENT ALSH ÉTÉ 2025**

**Laurent DECOOPMAN** : directeur titulaire d'un BPJEPS APT + UCC CVL

**Théo CARON** : directeur – adjoint titulaire d'une licence STAPS

**Andréa FOSSEUX** : assistante sanitaire titulaire d'un BAFA

**Manon DE SAINTE MARESVILLE** : animatrice titulaire d'un BAFA

**Auxence REGNIER**: animateur titulaire d'un BAFA

**Léonie ANSELLE** : animatrice stagiaire BAFA

**Emy DECLERCQ** : dispositif ADOAC

**Arthur ROYER** : dispositif ADOAC

**ALLOCATAIRES (participation financière de la CAF)**

Informations concernant les enfants	Enfants Clairmaraisiens	Petits-enfants Clairmaraisiens	Enfants extérieurs à la commune
Tarifs à la ½ journée si le quotient familial est inférieur ou égal à 617€	4€	5€	8€
Tarifs à la ½ journée si le quotient familial est strictement supérieur à 617€	5€	6€	9€

Le tarif est diminué de 0.5 € à compter du deuxième enfant d'une même fratrie.  
Le nombre de places étant limité, la priorité sera donnée aux enfants de Clairmarais, aux petits-enfants puis aux extérieurs de la commune.

Les personnes bénéficiaires de l'Aide aux Temps Libres auront une déduction de 1.70€\* / demi-journée sur le tarif appliqué. (\* Présence de 4 jours minimum, consécutifs ou non)



**Le dossier d'inscription et les documents sont téléchargeables depuis la page d'accueil : [www.clairmarais.net](http://www.clairmarais.net)**

Le dossier devra être rendu complet en mairie **au plus tard le mercredi 25 juin.**